



KIT J-R AVT+ARR PARTIEL - VW T6 À HAYON (2015-)

- Film Microprismatique Avery Dennison
- Film avec chevrons alternés Jaune et Rouge
- Nouvelle technologie omnidirectionnelle
 - Luminosité forte et uniforme la nuit
 - Visibilité la nuit à + de 500 m
- Couche métallique solide plus rédistante
- Une apparence très visible et distinctive le jour
- Une présence brillante et lumineuse la nuit
 - Meilleure résistance à l'abrasion
 - Durabilité à long terme

UGS : KITJRVW005PR | Catégories : [Balisage et Sérigraphie](#), [Kits prédécoupés](#), [Kits Jaune-Rouge](#)



DESCRIPTION DU PRODUIT

Kit Partiel = AVANT + ARRIERE PARTIEL

Kit Total = AVANT + ARRIERE TOTAL

Kit de balisage composé d'un film Avery Dennison avec chevrons alternés Jaune et Rouge.

Ce film offre une réflectivité maximale aux véhicules de sécurité et d'urgence et leur garantit une visibilité optimale sur la route de jour comme de nuit.

Film à Structure microprismatique multidirectionnel

Visibilité la nuit à + de 500 m

Nouvelle technologie

Sécurité renforcée, avec une meilleure visibilité des véhicules en mouvement ou à l'arrêt

Une apparence très visible et distinctive le jour

Une présence brillante et lumineuse la nuit

Couche métallique solide : résiste à l'eau, à la saleté et à la perte de réflectivité liée aux impacts ou aux bosses

Durabilité long terme

Meilleure résistance à l'abrasion

Facile à poser et se conforme aux courbes simples

La couche métallique solide élimine le scellement des bords - gagnez du temps et gagnez en efficacité

En conformité avec les normes TPESC-B (France) et DIN 30710.

RAPPEL REGLEMENTATION :

La réglementation en vigueur N.I.T. 273 vous impose d'utiliser des films homologués avec n° d'homologation TPESC sur chaque strie jaune, sans quoi le balisage n'est pas réglementaire. Extrait de la NIT 273 (signalisation complémentaire des véhicules des services d'incendie et de secours) :

Signalisation avant et Arrière :

Bandes alternées rouges rétro réfléchissantes et jaunes citron fluor réfléchissantes horizontales, hauteur minimum 0,14 m sur toute la largeur du véhicule, chevron centré et pointé vers le haut.

Balisage latéral :

Bande jaune rétro réfléchissante ou contour délimitant le silhouettage conforme à l'arrêté du 1er Octobre 1998 et au règlement ECE 104 sur toute la largeur du véhicule.

Type de recouvrement :

Pour les engins de type VSAV et VSR, la totalité de l'arrière doit être recouverte de bandes alternées avec chevron centré et pointé en haut à l'exception des parties vitrées et des rideaux.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Code EAN

IL N'Y A PAS ENCORE DE CRITIQUES.

REMARQUES

